



## Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires et collaborateurs des directions techniques des sociétés d'assurance et de réassurance, des mutuelles et institutions de prévoyance, du courtage, de l'audit et du conseil.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître, comprendre et savoir utiliser les méthodes de construction des tables de mortalité et des lois de maintien en incapacité et en invalidité en vue de mieux appréhender les risques d'un portefeuille donné et, le cas échéant, optimiser les méthodes de tarification et affiner le calcul des provisions S1/S2.

## Quels objectifs pédagogiques ?

**Identifier** les données nécessaires et de juger de leur suffisance et de leur qualité pour permettre la construction d'une table d'expérience robuste sur un périmètre donné.

**Maîtriser** les différentes étapes nécessaires à la construction d'une table d'expérience.

**Appréhender** les indicateurs clés relatifs au bon suivi d'une table d'expérience et les éléments indispensables à fournir dans le cadre d'un processus de certification.

## Quelles méthodes mobilisées ?

Les apports théoriques alternent avec des travaux pratiques d'application réalisés sur Excel.

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en actuariat.

## Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

## Qui anime cette formation ?

### Aurélie TREILHOU

Actuaire IA depuis une vingtaine d'années, et associée du cabinet de conseil Périclès Actuarial, Aurélie dispose d'une forte expérience en assurance de personnes et notamment en assurance emprunteur. Elle est également membre des groupes de travail de l'Institut des Actuaires sur l'assurance emprunteur. Elle a notamment animé le groupe de travail ayant rédigé les guidelines relatives aux calculs de la provision pour risque croissant.



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**3 juin 2025**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8<sup>e</sup>

### Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

## Qu'allez-vous apprendre ?



### Enjeux et cadre réglementaire des tables d'expérience

- Réglementation et besoin
- Les principes de construction
- Certification et suivi des tables
- Solvabilité 2

### Les facteurs influençant le risque

- Le risque décès
- Le risque incapacité-invalidité

### La construction de tables de mortalité

- Tables instantanées et tables prospectives
- Les étapes de la construction d'une table de mortalité
- Conditions de faisabilité, principales difficultés et pièges à éviter
- Exemple pratique : construction d'une table de mortalité instantanée

### La construction de tables de maintien en incapacité/invalidité

- Présentation de la construction des tables du BCAC
- Méthode statistique de construction : l'estimateur de Kaplan-Meier
- Conditions de faisabilité, principales difficultés et pièges à éviter
- Exemple pratique de construction de table

! Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

## Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec

